Courrier des lecteurs

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **- (1993)**

Heft 57: **Edouard-Marcel Sandoz**

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

BOITE AUX LETTRES

Cherche joueurs de fifre et joueurs de tambour pour représenter la Suisse à la fête du Lycée International de St Germain en Laye sur le thème du carnaval. Contacter Mme Marie-Laure Sturm au 39.21.95.41.

Jeux

Solution de la grille de mots croisés n°3 (novembre 93)

```
YVERDONLESBAINS■
S■NEUVAINES■LOIS
■TEMOIGNER■ASILE
MURE■NE■ERES■RE■
INGRES■A■EMINENT
■NIES■ORE■ANISEE
CEE■SPIC■TRIO■■N
AL■TARE■DEGELENT
RI■IRE■TE■ENORME
GENETTES■OR■SI■R
ORINS■VERS■A■ELA
```

Prochaine page de jeux dans le Messager du mois de janvier 1994.

LE MESSAGER SUISSE SUR MINITEL

3616 Tell

Courrier des lecteurs

Réponse à l'article "Gare aux amendes" paru dans le Messager Suisse n°55 (octobre 1993).

"Oscar, retraité de l'administration cantonale, se rend par une belle journée ensoleillée à Yverdon. Il emprunte l'autoroute, une fois n'est pas coutume. N'a-t-il pas récemment acheté la vignette ? Après mûre réflexion, c'est évident... Il faut bien se lancer une fois dans cette aventure.

Il grogne de satisfaction. Sa voiture, minutieusement astiquée (il a même ciré les pneus avec un reste de cirage de son service militaire), ronronne à souhait. Sur la carrosserie, pas un "gratton". Au compteur de vitesse, l'aiguille est braquée sur le chiffre 70km/h.

A ses côtés, Trudy, sa femme, confortablement calée dans son siège par un coussin sur lequel elle a amoureusement brodé le numéro d'immatriculation, sans oublier les écussons en couleur du canton de Vaud et de la Confédération, surveille attentivement la route ainsi que la conduite de son homme, cramponné des deux mains à son volant. On n'est jamais assez prudent...

Soudain, un véhicule (très probablement un représentant pressé), les double à 100 km/h. C'est l'estimation à laquelle Oscar croit fermement. Il fronce les sourcils! "Trudy, note le numéro de ce chauffard, ce soir, même si nous rentrons à minuit passé, je lui téléphone pour lui dire ses quatre vérités. J'ai à la maison le répertoire à jour de tous les automobilistes du Canton." - "Mais... Oscar.... C'est un Argovien..." - "Note tout de même son numéro, le lieu, nous venons de passer la sortie de Cossonay, et l'heure... ça, c'est important. Demain matin, je téléphone à la police et je le dénonce. Il aura une amende de 300 frs. C'est bien fait pour ce voyou."

(A noter que la vitesse est limitée à 120 km/h)

Voilà ce qui se passerait si l'on autorisait chaque citoyen à se substituer à la maréchaussée.

Il appartient aux représentants assermentés de l'ordre public et à eux seuls de constater les infractions et de verbaliser, s'il y a vraiment infraction. Inversement, la Suisse deviendrait un territoire propre aux délations, aux dénonciations anonymes. La justice croulerait sous une montagne de procédures futiles, sans parler des frais engendrés par de telles actions. Il est de notoriété helvétique que dans chaque Suisse sommeille un "flic" et dans chaque Vaudois, une paire de gendarmes (dixit un Vaudois !).

Raison de plus pour refuser catégoriquement une telle proposition. Quel brillant esprit a donc concocté cette ineptie? Serait-ce un fonctionnaire aigri, remâchant son amertume de n'avoir jamais réussi à passer son permis? Un subit trait de génie a dû le toucher alors qu'il somnolait devant son bureau, perdu dans une annexe du Palais Fédéral...

Notre Emil national, s'il était encore en activité, en aurait fait un formidable gag.

Les Élus du Conseil Fédéral, du Conseil National et du Conseil d'État, n'ont-ils pas de problèmes autrement plus urgents et vitaux à régler pour notre Pays? Sortir notre Confédération de la sclérose et du vieillissement, insuffler une nouvelle et urgente dynamique, je le souhaite ardemment." ■

René Soller,
Nice